



ATTESTATION DE CONFORMITE ENERGETIQUE (selon art. 48 OURE 9.02.2011)

Requérant : Objet : Dossier N° :

Localisation : Commune : Parcelle :

Date permis de construire :

1. Projet autorisé et exécuté comme tel

- ☐ Les soussignés attestent, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011, que les travaux d'isolation thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus, **respectent les exigences de l'OURE** et ont été **exécutés de façon conforme au projet accepté** lors de la demande d'autorisation de construire.

2. Projet autorisé et modifié en cours de réalisation

- ☐ Les soussignés attestent, conformément à l'article 48 de l'Ordonnance sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011, que les travaux d'isolation thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus, ont **subi les modifications suivantes par rapport au projet** accepté lors de la demande d'autorisation de construire, mais **respectent les exigences de l'OURE**.

Eléments / Installations modifiés	Prévu lors du projet (décrire)	Exécuté (décrire)

Selon la nature des modifications, l'autorité compétente se réserve le droit de demander les seuls compléments nécessaires ou un dossier complet.

Joindre les annexes nécessaires à la justification de la conformité des éléments / installations modifié(e)s

Lieu :

Date :

Raison sociale ou nom et prénom

Signature

Maître de l'ouvrage :

.....

Responsable du projet :
(architecte ou autre mandataire)

.....

Formulaire à retourner rempli et signé à l'autorité compétente à la fin des travaux.